

Gilles CORDIER
commissaire
aux comptes

Pierre PAPROCKI
commissaire
aux comptes

Anne FOURNY
commissaire
aux comptes

Cécile BUESSARD
commissaire
aux comptes

43 rue des Mines
CS 23102
25403 AUDINCOURT CEDEX
tél. 03 81 35 51 41
fax. 03 81 30 63 33
audit@sodecc.fr



Certifiés ISO 9001 et 14001



RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

Rapport sur les comptes annuels : 17 pages

Présenté à :

Mesdames et Messieurs les membres de l'Association
AGCNAM de Bourgogne - Franche-Comté
(Association de Gestion du Conservatoire National des Arts et Métiers de
Bourgogne – Franche-Comté)
13, rue Thierry Mieg
90010 BELFORT Cedex

par

Gilles CORDIER
Commissaire aux Comptes
Cogérant

Cécile BUESSARD
Commissaire aux comptes
Responsable technique

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

*Mesdames et Messieurs les membres de l'Association
AGCNAM de Bourgogne – Franche-Comté
(Association de Gestion du Conservatoire National des Arts et Métiers)
13, rue Thierry Mieg
90010 BELFORT Cedex*

Mesdames, Messieurs,

I. Opinion sur les comptes annuels

*En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale de votre association, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association **AGCNAM Bourgogne – Franche Comté** relatifs à l'exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.*

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaires aux comptes.

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point « Faits caractéristiques de l'exercice » de l'annexe des comptes annuels relatif à la dévolution de l'actif net de l'ancienne association ARCNAM BOURGOGNE, suite à sa liquidation amiable ; ainsi que sur le point « Charges à payer » de l'annexe des comptes annuels précisant le maintien de la provision pour compensation au 31/12/2018 consécutive à la reprise de la mission CNAM Bourgogne.

IV. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Règles et méthodes comptables

La note « produits à recevoir » de l'annexe expose les modalités de calcul des produits à recevoir au 31/12/2018 pour la facturation des formations ainsi que les modalités de rattachement des subventions dédiées.

Dans le cadre de notre appréciation, des règles et méthodes comptables suivies par votre association, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

V. Vérification du rapport moral et des autres documents adressés aux membres de votre association

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

VI. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

VII. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- *il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;*
- *il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;*
- *il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;*
- *il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;*

- *il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.*

Fait à BELFORT, le 28 juin 2019

Pour SODECC AUDIT SARL :

Gilles CORDIER,
Commissaire aux Comptes
Cogérant



Cécile BUESSARD,
Commissaire aux Comptes
Responsable technique



BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2018 12			Exercice N-1 31/12/2017 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Concessions, Brevets et droits similaires	26 622	8 726	17 896	1 528	16 368	NS
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles	8 347	8 075	272	1 906	1 633	85.71
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques Matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	88 207	76 938	11 269	13 201	1 932	14.63
	Immobilisations en cours				15 534	15 534	100.00
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés	39 000		39 000	39 000		
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	832		832	820	12	1.50
Total I		163 007	93 738	69 269	71 988	2 718	3.78
Comptes de liaison Total II							
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Créances usagers et comptes rattachés	749 508		749 508	644 863	104 644	16.23
	Autres créances	231 284		231 284	371 032	139 748	37.66
Comptes de Régularisation	Valeurs mobilières de placement	121 863		121 863	121 863		
	Instruments de trésorerie						
	Disponibilités	1 525 886		1 525 886	1 122 507	403 379	35.94
	Charges constatées d'avance (3)	2 467		2 467	197	2 270	NS
	Total III	2 631 007		2 631 007	2 260 462	370 546	16.39
Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)							
Primes de remboursement des obligations (V)							
Ecart de conversion actif (VI)							
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		2 794 015	93 738	2 700 277	2 332 450	367 827	15.77

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an



BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2018 12	Exercice N-1 31/12/2017 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
FONDS ASSOCIATIFS	Fonds propres				
	Fonds associatifs sans droit de reprise				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau	1 483 621	1 298 685	184 936	14.24
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	234 992	184 936	50 056	27.07
	Autres fonds associatifs				
FONDS ASSOCIATIFS	Fonds associatifs avec droit de reprise :				
	Apports				
	Legs et donations				
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs				
	Ecarts de réévaluation				
	Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	1 606	4 939	3 333	67.49
	Provisions réglementées				
	Droit des propriétaires				
	Total I	1 720 219	1 488 560	231 659	15.56
	Total II				
PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS	Comptes de liaison				
	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement				
	Fonds dédiés sur autres ressources				
DETTES (1)	Total III				
	Emprunts obligataires				
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	179 816	179 901	85	0.05
	Dettes fiscales et sociales	239 609	167 361	72 248	43.17
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	391 788	391 536	253	0.06
	Instruments de trésorerie				
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance	168 846	105 092	63 754	60.66
	Total IV	980 058	843 889	136 169	16.14
	Ecarts de conversion passif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)		2 700 277	2 332 450	367 827	15.77

(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

811 212 738 798



COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2018	12	31/12/2017	12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de Biens et Services	1 333 095		941 663		391 432	41.57
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation	403 408		577 667		174 259	30.17
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	583		39 425		38 842	98.52
Collectes						
Cotisations						
Autres produits	1 289		1 006		2 295	228.07
Total I	1 735 798		1 559 761		176 036	11.29
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes	508 629		282 736		225 893	79.90
Impôts, taxes et versements assimilés	5 848		3 316		2 532	76.37
Salaires et traitements	758 376		484 518		273 858	56.52
Charges sociales	295 070		173 515		121 555	70.05
Dotations aux amortissements et aux provisions						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	16 659		9 317		7 342	78.80
Sur immobilisations : dotations aux provisions						
Sur actif circulant : dotations aux provisions						
Pour risques et charges : dotations aux provisions						
Subventions accordées par l'association						
Autres charges (2)	2 220		428 641		430 861	100.52
Total II	1 582 362		1 382 043		200 319	14.49
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	153 435		177 718		24 282	13.66
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs



COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2018	12	31/12/2017	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations						
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier						
Autres intérêts et produits assimilés		3 727		4 512	785	17.40
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V		3 727		4 512	785	17.40
Charges financières						
Dotations aux amortissements et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées				15	15	100.00
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI				15	15	100.00
2. Résultat financier (V-VI)		3 727		4 527	800	17.67
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)		157 163		182 245	25 082	13.76
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		107 856			107 856	
Produits exceptionnels sur opérations en capital		3 333		3 791	458	12.08
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total VII		111 189		3 791	107 398	NS
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		32 466		17	32 449	NS
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions						
Total VIII		32 466		17	32 449	NS
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)		78 723		3 774	74 949	NS
Impôts sur les bénéfices (IX)		894		1 083	189	17.45
Total des produits (I+III+V+VII)		1 850 714		1 568 065	282 649	18.03
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX)		1 615 722		1 383 128	232 594	16.82
Solde intermédiaire		234 992		184 936	50 056	27.07
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs						
- Engagements à réaliser sur ressources affectées						
5. EXCEDENTS OU DEFICITS		234 992		184 936	50 056	27.07



ANNEXE

SOMMAIRE

Faits caractéristiques de l'exercice	X
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	X
Permanence ou changement de méthodes	X
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	X
Etat des amortissements	X
Etat des provisions	X
Etat des échéances des créances et des dettes	X
Evaluation des immobilisations corporelles	X
Evaluation des créances et des dettes	X
Dépréciation des créances	X
Evaluation des valeurs mobilières de placement	X
Disponibilités en Euros	X
Produits à recevoir	X
Détail des produits à recevoir	X
Charges à payer	X
Détail des charges à payer	X
Charges et produits constatés d'avance	X
Détail des charges constatées d'avance	X
Détail des produits constatés d'avance	X

NA = Non Applicable NS = Non significative



ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 2 700 276.95 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 1 735 797.55 Euros et dégageant un excédent de 234 991.96 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

1. L'Etablissement Public du CNAM a transféré en date du 1er septembre 2017 les activités et le personnel de l'ancienne région Bourgogne à l'association AG CNAM BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE. L'année 2018 est donc la première année complète présentant l'activité sur le périmètre de la grande région.

2. L'association AG CNAM BFC a reçu, à titre de libéralité, la dévolution de l'actif net de l'ancienne association ARCNAM BOURGOGNE issu de la liquidation à l'amiable de l'association. Cette dévolution s'est élevée à 107 856,02 euros (produit exceptionnel).

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.



ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	10 387		24 582
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	83 326		4 880
Immobilisations corporelles en cours	15 534		
TOTAL	98 860		4 880
Autres titres immobilisés	39 000		
Prêts, autres immobilisations financières	820		12
TOTAL	39 820		12
TOTAL GENERAL	149 067		29 475

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			34 969	34 969
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			88 207	88 207
Immobilisations corporelles en cours		15 534		
TOTAL		15 534	88 207	88 207
Autres titres immobilisés			39 000	39 000
Prêts, autres immobilisations financières			832	832
TOTAL			39 832	39 832
TOTAL GENERAL		15 534	163 007	163 007

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	6 953	9 847		16 800
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	70 126	6 812		76 938
TOTAL	70 126	6 812		76 938
TOTAL GENERAL	77 079	16 659		93 738

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	9 847				
Matériel de bureau informatique mobilier	6 812				
TOTAL	6 812				
TOTAL GENERAL	16 659				

